

Bordereau attestant l'exactitude des informations - MELUN - 7702 - Documents comptables (B-S)
- Dépôt le 23/01/2026 - 951 - 2019 B 02583 - 447 593 633 - A2C

IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le	01/01/2024	et clos le	31/12/2024	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	☐
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre ☐					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case ☐					
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société :			Adresse du siège social :		
SARL A2C 01 64 05 40 68			105 Rue de Cordon et de Meillant 77111 SOIGNOLLES EN BRIE		
SIRET 4 4 7 5 9 3 6 3 3 0 0 0 2 0			Mél : a2cchaudronnerie@gmail.com		
Adresse du principal établissement :			Ancienne adresse en cas de changement :		
105 Rue de Cordon et de Meillant 77111 SOIGNOLLES EN BRIE					
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
SIRET					
B ACTIVITÉ					
Activités exercées			Si vous avez changé d'activité, cocher la case ☐		
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		0	Déficit
Bénéfice imposable à 15 %	35 674	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
2. Plus-values					
PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 19 %		PV exonérées (art. 238 quindecies)	
Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0 %			
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations					
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	☐	Autres dispositifs	
France ruralités revitalisation FRR, 44 quindecies A	☐	Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies	☐	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	☐	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	☐	Zone de revitalisation rurale art. 44 quindecies	
Bassins d'emploi à redynamiser (art.44 duodecies)	☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	☐		
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case) ☐					
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %					
F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?			Si oui, indication du logiciel utilisé		
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr					
S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr .					
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:			Nom et adresse du conseil:		
Tél:			Tél:		
OGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:		
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :			Date : 28/07/2025 Lieu : SOIGNOLLES EN BRIE		
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné			Qualité et nom du signataire: Mme THENOT CO GERANTE		
Examen de conformité fiscale (ECF)			Signature : Mme THENOT SOIGNOLLES EN BRIE france		
Prestataire :					

Certificat conforme
SARL A2C
105 RUE DE CORDON
ET DE MEILLANT
77111 SOIGNOLLES BRIE

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis-SD

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

2025

Cocher la case si néant ☐**G RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS**

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾	c			
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées	d			
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾	e			
	f			
	g			
	h			
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾	i			
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	j			
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾	Total (a à h)			

H RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et société de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:				
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
1	2	3	4	5	6	7	8
THENOT CO GERANT 10 Ter Rue du Maréchal FOCH 7711 GRISY SUISNES CHRISTOPHE	245	2024	32 297				

I DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS	MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À 0 %, 15% ou 19 %		
		0%	15%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice		
	MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice		
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)	MVLT réalisée au cours de l'exercice		
	MVLT restant à reporter		

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONNS (article 222 bis du CGI)

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A-SD 2025

cerfa

N° 15948 * 07

Formulaire obligatoire (article 302
septies A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		A2C		Néant ☐		
Adresse de l'entreprise		105 Rue de Cordon et de Meilla		77111 SOIGNOLLES EN BRIE		
SIRET		4 4 7 5 9 3 6 3 3 0 0 0 2 0				
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent * 1 2		
				Exercice N clos le 31 12 2024		
		Brut		Amortissements - Provisions		
		1		2		
		3				
ACTIF						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012	
		Autres *	014	599	016	599
	Immobilisations corporelles *		028	80 681	030	59 094
	Immobilisations financières * (1)		040	5 245	042	
			044	86 525	048	59 693
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	2 600	052	
		Marchandises *	060		062	
		Avances et acomptes versés sur commandes	064		066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	20 576	070	20 576
		Autres * (3)	072	13 616	074	13 616
		Valeurs mobilières de placement	080	652	082	652
		Disponibilités	084	120 614	086	120 614
		Charges constatées d'avance *	092		094	
			096	158 058	098	158 058
			110	244 583	112	59 693
Total général (I + II)					184 890	
PASSIF				Exercice N NET		
				1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120		8 000	
	Écarts de réévaluation		124			
	Réserve légale		126		800	
	Réserves réglementées *		130			
	Autres réserves	(dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) *	131		132	
	Report à nouveau		134		94 167	
	Résultat de l'exercice		136		35 674	
	Subventions d'investissement		137			
	Provisions réglementées		140			
			142		138 642	
Provisions pour risques et charges		Total II		154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156		475	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166		8 354	
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169)	169	2 175	172	25 891	
	Comptes courants d'associés		173			
	Autres dettes		175		11 529	
	Produits constatés d'avance		174			
		176		46 249		
Total général (I + II + III)		180		184 890		
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

TE

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise

SARL A2C

Néant ☐ *

A – RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR 018

Exercice N clos le

30/02/2024

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210	
	Production vendue { Biens dont export et livraisons intracommunautaires Services *		215		214	314 329
			217		218	
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222	
	Production immobilisée *				224	
	Subventions d'exploitations reçues				226	
	Autres produits				230	
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	314 329
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234	
	Variation de stocks (marchandises) *				236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238	68 696
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240	
	Autres charges externes * : (dont crédit-bail : - mobilier : 7.719... - immobilier :)				242	122 570
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont CFE et CVAE *)	243		3 129	244	5 505
	Rémunérations du personnel *				250	65 207
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	16 014
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce par application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI)	255			254	
	Dotations aux provisions				256	
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	259			262	
		260				
	Total des charges d'exploitation (II)				264	277 993
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)						270 36 336
Produits financiers (III)		280	9			
Charges financières (V)					294	675
Produits exceptionnels (IV)					290	50
Charges exceptionnelles (VI) {	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) *	347			300	45
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D) *	348				
Impôt sur les bénéfices * (VII)						306
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)						310 35 674
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312 35 674	314	
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles			318		
	Provisions non déductibles *			322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice n° 2033-NOT-SD)			324		
	Divers* dont intérêts excédentaires des optes-cts d'associés	247			330	
	Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*		248			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) *)		249		251	
DÉDUCTIONS	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999	
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986		ZFU – TE (44 octies A)	987	342
				JEI (44 sexies A)	989	
	ZRD (44 terdecies) *	127		ZRR (44 quindécies)	138	
	Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodécies) *	991		France Ruralités Revitalisation (FRR) – art.44 quindécies A *	181	
	ZFANG (44 quaterdecies) *	345		Investissements et souscriptions outre-mer	344	
	BUD (44 sexdecies) *	992		Zone de développement prioritaire (44 septdecies) *	993	
	Créance due au titre du report en arrière du déficit				346	350
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies)				655	
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)				643	
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)				645	
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)				647	
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)				648	
	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)				641	
	Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)				990	
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)				649	
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col.1 / Déficit col.2	352 35 674	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356	
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :					360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col.1 / Déficit col.2	370 35 674	372

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

TE

EXTENSION 1

DIVERS À RÉINTÉGRER

Libellé

Montant

1/1

EXTENSION 2

DIVERS À DÉDUIRE

Libellé

Montant

X E

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise **SARL A2C**Néant ☐*

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412	599	414		416	599				
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	440		442	52 215	444		446	52 215				
	Installations générales, agencements, aménagements divers	450		452	6 879	454		456	6 879				
	Matériel de transport	460		462	21 587	464		466	21 587				
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476					
Immobilisations financières		480		482	5 245	484		486	5 245				
TOTAL		490		492	86 525	494		496	86 525				

II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial		495		497		498		499			
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506	599		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	530		532		534		536	52 215		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	6 879		
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566			
TOTAL		570		572		574		576	59 693		

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements*	Valeur résiduelle	Prix de cession*	Plus ou moins-values			
					Court terme*	Long terme		
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧	
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
Total	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾			579	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

18

④

RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES – DÉFICITS

DGFIP N° 2033-D-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise **A2C**Néant ☐

I RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur comptes clients	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

		Dotations	Reprises	C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)	
Fonds commercial	681	683			
Autres immobilisations incorporelles	700	705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes
Terrains	710	715		2	
Constructions	720	725		3	
Installations techniques, matériel et outillage	730	735		4	
Inst. générales, agencements et aménagements divers	740	745		5	
Matériel de transport	750	755		6	
Autres immobilisations corporelles	760	765		7	
TOTAL	770	775		TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD	780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2) 982 ter
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325		381
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327		
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		380
N° du centre de gestion agréé				388
Montant de la TVA collectée				374
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice *				398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI *				397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

⑤

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFIP N° 2033-E-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise **A2C** Néant ☐ *

Exercice ouvert le : **01/01/2024** et clos le : **31/12/2024** Données en nombre de mois **1 2**

DÉCLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel * :	376	
Dont apprentis	657	
Dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

I – Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	314 329
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105	
TOTAL 1	106	314 329

II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	

III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾

Achats	121	68 696
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125	93 141
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	310	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	161 837

IV – Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée (Total 1 + Total 2 - Total 3)	137	152 492
--	-----	---------

V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF	117	152 492
---	-----	---------

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD.

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.

Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre	020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	314 329
Effectifs au sens de la CVAE *	023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)	026	
Période de référence	024	016
Date de cessation		

⁽¹⁾ Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § « Déclaration des effectifs » et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § « Répartition des salariés »

⑥

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 38 de l'annexe III au CGI)

N° de dépôt

1
2 (1)Néant ☐

Exercice clos le 3 1 1 2 2 0 2 4

SIREN 4 4 7 5 9 3 6 3 3

Dénomination de l'entreprise A2C

Adresse (voie) 105 Rue de Cordon et de Meillant

Code postal 7 7 1 1 1

Ville SOIGNOLLES EN BRIE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	3	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	500
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	905	3.00	TOTAL DES LIGNES 902 + 904	906	500.00

I - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse N° Voie
Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom de famille THENOT Prénom(s) Christophe
Nom d'usage THENOT % de détention 49.00 Nb de parts ou actions 245
Naissance : Date 23/01/1972 N° Département 91800 Commune BRUNOY Pays FR
Adresse : N° 10T Voie RUE DU MARECHAL JOFFRE
Code postal 77166 Commune GRISY SUISNES Pays FR

Titre (2) MME Nom de famille THENOT Prénom(s) Evelyne
Nom d'usage THENOT % de détention 23.00 Nb de parts ou actions 115
Naissance : Date 31/03/1952 N° Département 94520 Commune MANDRES LES ROSES Pays FR
Adresse : N° 4 Voie RUE DE L'YERRES
Code postal 77166 Commune GRISY SUISNES Pays FR

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : « M » pour Monsieur, « MME » pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

TE

SARL A2C
Composition du capital social

2025
2033F

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

Extension 2



Capital détenu par les personnes physiques

Titre (2)	M	Nom patronymique	THENOT	Prénom(s)	Christian				
		Nom marital	THENOT	% de détention	28.00	Nb de parts ou actions	140		
Naissance :	Date	21/10/1946	N° Département	94000	Commune	CRETEIL	Pays	FR	
Adresse :	N°	4	Voie	RUE DE L'YERRES					
	Code Postal	77166	Commune	GRISY SUISNES				Pays	FR
Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)					
		Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions			
Naissance :	Date		N° Département		Commune		Pays		
Adresse :	N°		Voie						
	Code Postal		Commune					Pays	
Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)					
		Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions			
Naissance :	Date		N° Département		Commune		Pays		
Adresse :	N°		Voie						
	Code Postal		Commune					Pays	
Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)					
		Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions			
Naissance :	Date		N° Département		Commune		Pays		
Adresse :	N°		Voie						
	Code Postal		Commune					Pays	
Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)					
		Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions			
Naissance :	Date		N° Département		Commune		Pays		
Adresse :	N°		Voie						
	Code Postal		Commune					Pays	
Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)					
		Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions			
Naissance :	Date		N° Département		Commune		Pays		
Adresse :	N°		Voie						
	Code Postal		Commune					Pays	
Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)					
		Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions			
Naissance :	Date		N° Département		Commune		Pays		
Adresse :	N°		Voie						
	Code Postal		Commune					Pays	
Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)					
		Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions			
Naissance :	Date		N° Département		Commune		Pays		
Adresse :	N°		Voie						
	Code Postal		Commune					Pays	

N° de dépôt

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

$$\begin{bmatrix} 1 & \\ & 1 \end{bmatrix} \quad (1)$$

Néant ☐*

Exercice clos le

3	1	1	2	2	0	2	4
---	---	---	---	---	---	---	---

 SIREN

4	4	7	5	9	3	6	3	3
---	---	---	---	---	---	---	---	---

Dénomination de l'entreprise **A2C**

Adresse (voie) **105 Rue de Cordon et de Meilla**

Code postal

7	7	1	1	1
---	---	---	---	---

 Ville

SOIGNOLLES	EN BRIE
------------	---------

I – NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

905

Forme juridique		Dénomination										
N° SIREN (si société établie en France)											% de détention	
Adresse	N°	Voie										
Code postal		Commune							Pays			

Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)					% de détention
Adresse	N°	Voie			
Code postal		Commune		Pays	

Forme juridique		Dénomination							
N° SIREN (si société établie en France)								% de détention	
Adresse	N°	Voie							
Code postal		Commune				Pays			

Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)					% de détention
Adresse	N°	Voie			
Code postal		Commune		Pays	

Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)					% de détention
Adresse :	N°	Voie			
Code postal		Commune		Pays	

Forme juridique		Dénomination								
N° SIREN (si société établie en France)									% de détention	
Adresse :	N°	Voie								
Code postal		Commune				Pays				

Forme juridique		Voie			
N° SIREN (si société établie en France)					% de détention
Adresse	N°	Voie			
Code postal		Commune		Pays	

Forme juridique		Voie	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse	N°	Voie	
Code postal		Commune	
		Pays	

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

SARL A2C - Atelier de Constructions Chaudronnées

Société à Responsabilité au capital de 8 000 €

105 Rue de Cordon et de Meillant 77111 SOIGNOLLES en BRIE

RAPPORT DE GESTION DES GERANTS

POUR L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DU 21 AOUT 2025

certifiés conformes
TE
SARL A2C
105 RUE DE CORDON
ET DE MEILLANT
77111 SOIGNOLLES BRIE

T.CH

SARL A2C - Atelier de Construtions Chaudronnées

Société à Responsabilité au capital de 8 000 €
105 Rue de Cordon et de Meillant 77111 SOIGNOLLES en BRIE

SIRET : 447 593 633 00020

=====

RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

Chers Associés ,

Nous réunissons une Assemblée Générale pour rendre compte de l'activité de notre société durant l'exercice clos le 31 Décembre 2024, et pour soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice .

A - SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE

-1) EXPOSE DE L' ACTIVITE

Notre société a réalisé un total des produits d'exploitation de 314 329 € dont un chiffre d'affaires de 277 993 € .

-2) EXPOSE SUR LE RESULTAT

Le résultat d'exploitation ressort un bénéfice de 35 674 € avant impôts .

B - EVOLUTION PREVISIBLE ET PERPECTIVES D'AVENIR

Les gérants : Monsieur THENOT Christophe et Mme THENOT Evelyne , assure que le chiffre d'affaires du premier trimestre 2025 est en progression par rapport au premier trimestre 2024 .

C -EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Néant

D -PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS

Ainsi que vous pouvez le constater , déduction faite de toutes charges et de tous impôts et amortissements , les comptes qui vous sont présentés font ressortir un bénéfice net comptable de 35 674 € . Je vous propose d'affecter ce résultat au compte report à nouveau , ce qui le ramène à 138 832 € solde créditeur .

E -RAPPEL DES DIVIDENDES ANTERIEUREMENT DISTRIBUES

Néant

F - DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Néant

TE
T.CH

RESULTATS COMPTABLES

Au cours de l'exercice s'étendant du 01 Janvier 2024 au 31 Décembre 2024 .

EXPLOITATION :

1 - PRODUITS D'EXPLOITATION GLOBALE	314 329 €
2 - CHARGES D'EXPLOITATION GLOBALE	277 993 €
(Hors impôts et taxes , frais financiers , dotations aux amortissements et provisions)	
Dotations aux amortissements et provisions.....	0 €
- Résultat d'exploitation en bénéfice	35 674 €

CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS ET FINANCIERS

	Charges	Produits
* Mouvements exceptionnels	45 €	50 €
* Impôts sur les bénéfices :	5 351 €	

AFFECTATION DU RESULTAT

Je vous propose d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 35 674 € au compte " report à nouveau " ce qui le ramène à 138 832 € solde créditeur .

RESULTAT FISCAL : 35 674 €

Je vous demande de bien vouloir approuver les résolutions qui vous sont proposées et qui vous ont été communiquées dans les conditions et les délais prévus par la loi . De donner les autorisations à la gérance pour les formalités légales .

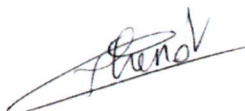
Fait à Soignolles en Brie , le 21 Aout 2025

Les Gérants :

Mr THENOT Christophe



Mme THENOT Evelyne



TE
T.CM

SARL A2C - Atelier de Construtions Chaudronnées

Société à Responsabilité au capital de 8 000 €

105 Rue de Cordon et de Meillant 77111 SOIGNOLLES en BRIE

REGISTRE DES DELIBERATIONS D'ASSEMBLEES GENERALES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 21 AOUT 2025

Certifié conforme
original
SARL A 2 C
105 RUE DE CORDON
ET DE MEILLANT
77111 SOIGNOLLES BRIE

TE T.CH
TC

SARL A2C - Atelier de Construtions Chaudronnées

Société à Responsabilité au capital de 8 000 €
105 Rue de Cordon et de Meillant 77111 SOIGNOLLES en BRIE

SIRET : 447 593 633 00020
=====

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 21 Aout 2025

Le 21 Aout 2025 , à 10 heures ,

Les associés de la Société à Responsabilité Limitée " A 2 C " , au capital de 8 000 € divisé en 500 parts de 16 euros chacune, dont le siège se situe : 105 Rue de Cordon et de Meillant 77111 SOIGNOLLES en BRIE se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social , sur la convocation qui leur a été faite par le gérant de la Société .

La séance est ouverte sous la présidence de Mr THENOT Christophe et Mme THENOT Evelyne , gérants associés :

Après avoir déclaré qu'il possède personnellement :

deux cent quarante cinq parts ,245 parts

Il constate que sont également présents :

- Madame THENOT Evelyne , gérante associée, propriétaire de :

cent quinze parts ,115 parts

- Monsieur THENOT Christian , associé , propriétaire de :

cent quarante parts ,140 parts

TOTAL EGAL AU NOMBRE DE PARTS COMPOSANT LE CAPITAL SOCIAL500 parts

Monsieur le Président déclare , en conséquence , que l'assemblée réunissant les associés représentant la totalité des parts sociales est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour et prendre des décisions à la majorité requise .

Les associés peuvent prendre connaissance des documents déposés sur le bureau du président :

* Le rapport de gestion des gérants relatif aux opérations de l'exercice écoulé ,

* L'inventaire , le compte de résultat , le bilan , ainsi que l'annexe de l'exercice écoulé ,

Mr le Président indique que les documents requis par la loi ont été adressés aux associés quinze jours avant la date de la présente assemblée . L'assemblée lui donne acte de cette déclaration . Puis le président rappelle que l'ordre du jour de la présente réunion est le suivant :

ORDRE DU JOUR

* Examen des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2024 ,

* Quitus des gérances ,

* Approbation des déplacements et frais professionnels du gérant pour cet exercice ,

* Affectation des résultats de l'exercice ,

* Constitution de la réserve légale ,

* Questions diverses ,

* Pouvoirs pour effectuer les formalités légales .

TE T.CH
TC

Il donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre les débats .

- PREMIERE RESOLUTION -

Après lecture du rapport des gérants relatif à l'activité de la société et après avoir pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 Décembre 2024 , l'assemblée générale approuve lesdits documents tels qu'ils lui ont été présentés .

Dès lors , quitus de sa gestion est donné aux gérants pour l'exercice écoulé .

Cette résolution est adoptée à l'unanimité .

- DEUXIEME RESOLUTION -

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice de la manière suivante :

Le résultat 2024 au compte report à nouveau , soit : 35 674 € de bénéfice , ce qui le ramène à 138 832 € de solde créditeur .

Cette résolution est adoptée à l'unanimité .

- TROISIEME RESOLUTION -

Les frais de missions , réceptions clientèle du gérant pour la somme de 831 € .

Les frais de carburants pour la somme de 1 599 € .

Cette résolution est adoptée à l'unanimité .

- QUATRIEME RESOLUTION -

L'assemblée donne pouvoirs à la gérance pour effectuer les formalités légales .

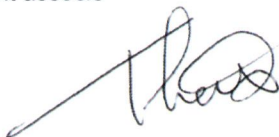
Cette résolution est adoptée à l'unanimité .

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole , la séance est levée à 11 heures .

De tout ce qui précède , il a été dressé le présent procès-verbal , signé par la gérance .

Soignolles en Brie , le 21 Aout 2025

Mr THENOT Christophe
Gérant associé



Mr THENOT Christian



Mme THENOT Evelyne
Gérante associée

